

Procès-verbal du conseil de l'UFR SVTE du 14 décembre 2018 à 9 h 00

Salle Wangari Maathai

Etaient présents :

Collège A

- *Présents ou représentés :*

M. NARCE, M. CHERKAOUI-MALKI (procuration jusqu'à 11h15 à M. WENDEHENNE), M. FAIVRE, M. FARA, MME LE BON (procuration à partir de 10h20 à MME LELOUP), MME LEBORGNE-CASTEL, MME LELOUP (présente à partir de 10h20), MME VENNIN (présente jusqu'à 10h30 puis procuration à M. FARA), M. WENDEHENNE (présent jusqu'à 11h15 puis procuration à MME LEBORGNE-CASTEL).

- *Absent :* M. DEMARQUOY.

Collège B

- *Présents ou représentés :*

MME ABED-VIEILLARD, M. MANIERE (procuration jusqu'à 10h40 à M. RIALLAND), M. MOREAU (procuration jusqu'à 12h10 à MME VERNOUD), MME OLIVE (présente jusqu'à 12h00), M. PELLENARD (présent jusqu'à 10h30 puis procuration à MME ROSNOBLET), M. POINSSOT, M. RIALLAND (présent jusqu'à 10h40), MME ROSNOBLET, MME TROMPIER, MME VERNOUD (présente jusqu'à 12h10).

Collège des personnels BIATSS

- *Présents ou représentés :*

M. DER, MME EVROT-CARRICAN, MME GAETAN.

- *Absents :* MME BELLENGER, M. ROLLIN

Collège des usagers

- *Présents ou représentés :*

MME BOUDIER, MME BOUSHIQ (procuration à MME BOUDIER), MME FLEURY (suppléante), MME KAISER, M. MICONNET, M. RIOLET, M. SURGOT (suppléant)

- *Absents:* M. ALOGUES (suppléant), M. CHENET (suppléant), MME FARGE, MME LECOMTE (suppléante), M. MUSCAT

Collège des personnalités extérieures

- Présents ou représentés :

M. ANSEL (procuration à M. NARCE), M. GERVAIS (procuration à M. POINSSOT), MME LUSTRAT (procuration jusqu'à 10h30 à M. PELLEARD), MME PRUDON-DESGOUTTES (procuration à M. FAIVRE), M. ROUZET (procuration jusqu'à 12h00 à MME OLIVE),

- Absent : M. MONNOT

Membres consultatifs

- Présents :

MME CLERGET, responsable administrative de l'UFR ;

- absents : M. BATT, M. BELLENGER, M. LEVEQUE.

Membres invités

- Présents :

- MME CASAS, responsable de l'antenne financière,

- MME THOMAS, responsable du service scolarité,

- MME MILLERAND, secrétaire de direction de l'UFR

- Excusé : M. ARNOULT

*_

1. CONSEIL RESTREINT AUX ELUS (enseignants-chercheurs, BIATSS et étudiants)

➤ **Questions statutaires**

- Choix des personnalités extérieures désignées à titre personnel

Le Directeur d'UFR rappelle que, suite à la modification des statuts de l'UFR souhaitée par l'université pour les mettre en conformité avec la réglementation, le conseil d'UFR comprend deux types de personnalités extérieures :

- 4 qui représentent des organismes et institutions cités dans les statuts (Vitagora, Rectorat, Agrosup Dijon et université de Franche Comté-UFR sciences)
- 4 désignées à titre personnel en raison de leurs compétences.

Au titre de cette 2^{ème} catégorie, deux sièges sont déjà pourvus puisque Messieurs GERVAIS et MONNOT ont été désignés il y a deux ans, pour 4 ans. En vertu de la législation sur la parité, deux femmes sont donc à désigner. Suite à un appel à propositions effectué auprès des membres élus du conseil, deux désignations ont été présentées.

M. FAIVRE présente des éléments sur MME Agnès FOUGERON (Museum-Jardin des Sciences de Dijon), qui a déjà siégé au sein du conseil pendant plusieurs années et interagit régulièrement avec l'UFR, sur les aspects liés notamment à la botanique et à l'écologie.

MME GAETAN ajoute que MME FOUGERON est associée au projet de reconstruction de nouvelles serres sur le campus.

Le Directeur d'UFR soumet cette proposition au vote, après avoir précisé que l'intéressée, consultée, a exprimé son accord pour siéger au sein du conseil d'UFR.

✓ Unanimité (24 pour)

Puis le Directeur d'UFR présente une deuxième proposition de désignation, celle de Madame Virginie VAN WYMELBEKE (chercheur au CHU et associée au CSGA). Elle est spécialisée dans le domaine de la nutrition en gérontologie et peut apporter son éclairage sur les aspects « santé ». Par ailleurs, elle est vacataire dans notre UFR et apporte son concours aux enseignements de master et accueille régulièrement des stagiaires de l'UFR. Elle a également des liens avec l'INRA.

Le Directeur d'UFR soumet cette proposition au vote, après avoir précisé que l'intéressée, consultée, a exprimé son accord pour siéger au sein du conseil d'UFR.

✓ Unanimité (24 pour)

2. CONSEIL PLENIER : 10 h 30

Le Directeur d'UFR souhaite la bienvenue aux nouveaux élus étudiants et les invite à se présenter.

➤ Approbation du PV du 16 octobre 2018

✓ 26 pour, 3 absents

➤ Informations du directeur d'UFR

Situation de la COMUE

Le Directeur d'UFR fait état de la situation difficile de la Comue : démission de l'équipe de gouvernance, rapport de l'IGAENR, délai réduit à 4 mois pour déposer une nouvelle proposition d'évolution de I-Site (14 mars). Un administrateur provisoire qui a été recteur de l'académie de Lille a été nommé, M. Luc JOHANN, pour une durée non connue pour l'instant. L'éventualité de perdre I-Site est inquiétante pour la visibilité de nos universités, car il constitue une importante opportunité de financement de la recherche et de l'enseignement. Deux appels à projets E.U.R vont être lancés, l'un pour les établissements hors I-Site qui sera clôturé le 19 mars et l'autre pour ceux qui en bénéficient, pour juin. L'UFR est impliquée dans deux projets EUR. Porteur de l'un d'entre eux, M. NARCE pense devoir consulter le ministère pour savoir auquel répondre puisque nous n'aurons pas la réponse sur le maintien d'I-Site avant la 1^{ère} échéance.

Mme VENNIN et M.PELLENARD, élus dans les conseils de la Comue, font part de leurs inquiétudes et de la demande d'assemblée générale présentée par les élus des conseils.

M. FARA fait état de deux courriers adressés aux établissements, l'un par le directeur du laboratoire Femto et l'autre par l'ensemble des directeurs de laboratoires. La discussion politique est plus diffuse et le clivage n'est plus géographique.

M. RIALLAND estime que les « millefeuilles » ont du mal à tenir. Il regrette que l'avis de la base ne soit pas demandé et que le motif de la démission de M. CHAILLET ne soit pas connu.

MME VENNIN répond que la raison est humaine. Elle partage l'inquiétude de M. NARCE car l-site est important pour les financements et il reste très peu de temps pour répondre à la demande du ministère. Une assemblée générale des élus des conseils de la Comue est prévue en janvier.

Pour M. FAIVRE, il est difficile de penser que ceux qui ont miné la structure pourraient s'entendre maintenant.

Le Directeur d'UFR souligne la position assez stricte de la ministre, qui n'a pas hésité par exemple à stopper l'IDEX de Toulouse.

MME LELOUP siège à la commission de la recherche et elle a appris par le Président de l'uB que le Président de l'UFC avait revu sa position cet été et que les deux chefs d'établissements s'étaient mis d'accord pour ne plus revendiquer d'établissement commun. Mais l'atmosphère autour de la Comue et de l'Isite semble délétère.

M. POINSSOT souhaite que la base soit consultée sur ce qui constitue un vrai choix politique : soit une fusion des deux universités, soit une université fédérale. Depuis les élections de la Comue, le paysage a changé puisqu'il y a eu fusion des deux régions et des deux rectorats.

M. FAIVRE observe qu'aucun des candidats n'était pour un système fusionnel lors des élections de la Comue.

MME BOUDIER souligne qu'en CA de l'uB, la situation n'a pas été bien expliquée. Les étudiants élus à la Comue n'ont pas été consultés et l'impression est que des choses se sont faites de façon opaque.

M. MICONNET rappelle qu'il y avait un désaccord entre la présidence de l'uB et celle de l'UFC et pense que le projet ISite pourra avancer.

Changements au niveau de la gouvernance de l'université

. M. MERCIER, VP RI, change de fonctions pour devenir VP « laïcité et développement durable ».

. M. WEGMANN prend en charge les RI en plus de la formation.

. M. SUISSSE voit une réduction de sa délégation qui était très large.

. M. RIALLAND se dit choqué qu'il y ait un VP laïcité à l'université. Il aurait souhaité des explications sur la nécessité ressentie par la gouvernance pour nommer un VP à de telles fonctions.

Vigiles

En raison des alertes « attentat », de nombreux vigiles ont été embauchés pour assurer la surveillance des locaux. Les frais inhérents à l'emploi de vigiles l'an dernier vont être intégralement remboursés par l'Etat.

Numérique

Les tablettes liées à l'appel à projets région de l'an dernier ont été reçues, il reste à les déployer et les utiliser. Un nouvel appel à projets région sera à élaborer pour le 15 février, restreint à l'innovation dans le domaine numérique. Des ordinateurs, tablettes et dispositifs de visio-conférence pourront être sollicités.

MME ABED-VIEILLARD suggère de ressortir le projet de salle 3D qu'avaient évoqué les biochimistes il y a quelques années.

Un appel à projets « vie étudiante » est également lancé pour la même période, sur laquelle nous devons nous positionner.

➤ **Questions statutaires**

Le Directeur d'UFR annonce plusieurs élections à bulletins secrets :

- au conseil du département Licence
- dans les commissions

Intitulé	Membre à élire	Candidats	nombre de votants	nombre de voix	bulletins blancs	bulletins nuls	abstentions	résultats
DEPARTEMENT LICENCE	2 étudiants	Gaël FLEURY	28	28	0	0	0	ÉLUE
		Elise KAISER		28				ÉLUE
COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT, DE L'AIDE A LA REUSSITE ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE	3 étudiants	Vincent MICONNET	29	28	1	0	0	ÉLU
		Valentin MUSCAT		29				ÉLU
		Alex RIOLET		29				ÉLU
COMMISSION DE LA COMMUNICATION	1 Biatss	Sylvain ARNOULT	29	29	1	0	0	ÉLU
	2 étudiants	Amélie BOUDIER		28				ÉLUE
		Saïda Sofia BOUSHIQ		29				ÉLUE
COMMISSION DE LA RECHERCHE	1 enseignant-chercheur	Yaël GROSJEAN	28	21	4	0	0	ÉLU
		Johanna CHLUBA		3				NON ÉLUE
COMMISSION DES RELATIONS INTERNATIONALES	3 étudiants	Amélie BOUDIER	28	26	2	0	0	ÉLUE
		Théodore ALOGUES		28				ÉLU
COMMISSION DES LOCAUX	1 étudiant	Vincent MICONNET	27	27	0	0	0	ÉLU
COMMISSION DES PERSONNELS	1 Biatss	Sylvain ARNOULT	28	28	0	0	0	ÉLU

➤ Questions pédagogiques

- Mise en œuvre de l'arrêté Licence

Le Directeur d'UFR annonce que la mise en œuvre des nouvelles dispositions doit commencer à la rentrée prochaine. Il avait consulté les enseignants-chercheurs avant la publication de cet arrêté pour faire remonter les questions et les inquiétudes. Les principales dispositions sont :

- Phase d'orientation des lycéens

Pour les futurs étudiants, il y a une phase d'orientation au lycée qui précède l'émission des vœux sur Parcoursup (salons, orientation au lycée, groupes de travail, doublage des professeurs principaux en terminale). Il va y avoir un véritable PIA 3 orientation sur lequel l'uB devra se positionner et travailler.

- Contrat pédagogique de réussite

Un contrat pédagogique individuel va être mis en place à l'arrivée en licence, sur la même base que celui qui est déjà effectif pour les étudiants en « oui si » qui bénéficient du dispositif AGIL. Ce contrat pédagogique devra accompagner et suivre l'étudiant tout au long de son cursus et décrire son parcours, ses objectifs professionnels, les outils mis en place pour les atteindre, en prenant en compte les contraintes de l'étudiant. Le rythme de formation pourra être adapté, puisque l'arrêté permet plus de souplesse.

Il faut réfléchir à la façon dont on va appliquer ces dispositifs personnalisés, avec des obligations réciproques clairement identifiées. Ce contrat pédagogique doit être mis en place pour la rentrée prochaine et un groupe de travail y réfléchit déjà.

- Directeur d'études

Le troisième volet de cet arrêté concerne les directeurs d'études, dont le rôle est renforcé. Une proposition de la gouvernance de l'uB porte sur le recentrage du travail des directeurs d'études au niveau de l'établissement afin d'assurer l'homogénéité et un pilotage central de la mise en œuvre de leurs missions. Il y aurait un « supra directeur des études » au niveau de l'uB, qui piloterait le groupe de travail des directeurs d'études des composantes. Ce serait à mettre en place pour la rentrée 2019.

- Bloc de compétences

L'un des plus importants volets de cet arrêté, susceptible de modifier en profondeur la façon de travailler des enseignants-chercheurs, est le fonctionnement par blocs de compétences plutôt que par UE. Certaines universités scientifiques, comme Marseille ou Nantes, fonctionnent déjà de cette façon et nous pouvons nous inspirer de leur expérience. Par ailleurs, la réforme de la formation tout au long de la vie (FTLV), qui repose sur un fonctionnement par validation de compétences, va nous mettre en position très concurrentielle avec d'autres acteurs de la formation professionnelle. Cela peut, de fait, remettre en cause le caractère national des diplômes, les entreprises allant orienter leurs recrutements sur des compétences plutôt que sur la base d'un diplôme.

L'objectif est d'appliquer progressivement la structuration par blocs de compétences pour être prêts à la mettre pleinement en œuvre pour le prochain contrat. La structuration des trois années va être

assez profondément bouleversée. Les parcours de licence devront être organisés en blocs de compétences, avec des majeures et des mineures, ainsi que des modules de professionnalisation. Cela va faire « exploser » l'organisation pédagogique actuelle, en années. La préparation des emplois du temps devra être repensée.

Mme AMIOT-LELOUP s'interroge sur la possibilité d'avoir des blocs trans-UFR.

M. FAIVRE répond qu'un mixage sera possible à l'intérieur d'un bloc mais pas entre les blocs.

Le Directeur d'UFR précise que la licence comptera toujours 1500 heures, avec un face à face et un présentiel assouplis : il faudra développer l'enseignement à distance, les travaux individuels ou collectifs parfois interdisciplinaires, les périodes de mise en situation professionnelle. Ce fonctionnement, dans lequel les étudiants sont beaucoup plus autonomes, est très « anglo-saxon », mais peut avoir pour corollaire un socle de connaissances plus faible. Il s'agira plus de valider des savoirs que des connaissances.

MME KAISER pense que l'objectif est de parvenir à une meilleure insertion dans le monde professionnel. Il semble que les étudiants britanniques n'aient pas de problème à s'insérer dans le marché du travail.

Le Directeur d'UFR répond qu'il faut comparer les types d'emplois obtenus, leur cohérence avec la formation, les conditions d'emploi et de travail, la protection sociale et la rémunération.

M. FARA ajoute que le coût des études au Royaume Uni est plus élevé qu'en France ; en conséquence, les étudiants commencent leur vie professionnelle par un remboursement de leurs dettes.

M. FAIVRE souligne la difficulté à estimer en combien de temps l'étudiant validera ses 180 crédits ECTS.

MME ROSNOBLET suppose qu'il faudra des pré-requis.

M. MICONNET demande à quelle UFR seront rattachés les étudiants.

Le Directeur d'UFR répond qu'ils seront rattachés à l'UFR où ils effectueront leur majeure, mais beaucoup d'étudiants suivront certainement la totalité de leurs enseignements dans la même UFR. Les examens seront beaucoup plus basés sur des contrôles continus.

MME LEBORGNE CASTEL s'interroge sur la conséquence pour l'étudiant du non-respect du contrat, par exemple en cas de non réussite au bout du temps prévu.

M. FAIVRE précise que le contrat est révisable. L'uB va essayer de décliner les changements liés à cet arrêté pour la rentrée 2023 mais certains points entreront en vigueur avant. Des groupes de travail thématiques sont mis en place à l'uB pour réfléchir sur ces différents aspects, auxquels participent plusieurs responsables en licence. Il serait nécessaire que plusieurs autres enseignants-chercheurs s'impliquent dans ces groupes de travail. Il n'est pas exclu que la notion de « responsable de filière » doive être revue en fonction de la nouvelle organisation des enseignements.

M. POINSSOT se demande s'il ne vaut pas mieux raisonner en champ disciplinaire plutôt qu'en année. En termes d'organisation, la situation s'annonce très compliquée s'il n'y a plus d'années, par exemple pour la préparation des emplois du temps.

Pour M. FARA, il faut veiller à ne pas reproduire les erreurs faites dans le secondaire, où les crispations sont fortes.

- **Capacités d'accueil en M1 pour la rentrée 2019**

Le directeur fait lecture des capacités proposées par les responsables de M1, en liaison avec les capacités d'accueil en M2.

✓ Unanimité (24 pour)

- **Critères d'admission en M1 pour la rentrée 2019**

De simples petits ajustements ont été apportés par rapport aux modalités de l'an dernier.

MME THOMAS précise à destination des seuls responsables de M1 qu'en accord avec la cellule juridique, la notion de SVA pouvait s'entendre à partir de la date de la fin de la campagne et non plus de la date de réception du dossier du candidat à l'UB.

- **Modification du calendrier universitaire pour la L3 BGSTU**

Avancée de la rentrée des L3 BGSTU du 14 au 7/1.

✓ Unanimité (24 pour)

➤ **Compte-rendu de commission**

- **Commission de la communication**

La réunion a eu lieu le 13 décembre. Mme TROMPIER expose les thèmes abordés en séance.

1. Compte rendu de la réunion des communicants de l'UB du 19 octobre 2018.

- prise de fonction de M. Jean-Baptiste BODINIER, Web développeur intégrateur en sept 2018, la mise à jour des sites web est relancée
- rapport statistique de fréquentation du site web UFR SVTE sur les années 2015-2016 et 2017.
- 2^{ème} édition des openLabs 2019. Vif succès de la première édition avec plus de 500 places réservées pour 36 visites proposées de janvier à juin.
- photothèque : sollicitation des personnels UB pour alimenter la photothèque (accessible à tous).
- studyrama (pas de stand UFR SVTE, mais stand UB avec mise à disposition des fiches lycéens à jour).

2. Plaquette UFR SVTE

- mise à jour prévue (intégrer Parcours Sup, AGIL, remplacements des anciennes photos) pour la JPO 2019.
- traduction du contenu en anglais par M. Dominic BATT pour une version anglaise.

3. Invitation à des Forums/Salons. Metz, Nevers (Salon départemental de l'enseignement supérieur de la Nièvre) (envoi postal de plaquettes des formations UFR SVTE). Prochain Forum prévu au Lycée Montchapet, Dijon en mars 2019.

4. Proposition de réalisation d'un « flyer » pour solliciter la taxe d'apprentissage, sur proposition de Martine CLERGET et Nathalie THOMAS. Proposition non retenue car M. Pierre ANDREOLETTI nous informe qu'en 2020, les taxes d'apprentissages seront versées à l'URSSAF, France Compétences répartira les financements (13% pour la formation initiale, 87% pour la formation en alternance (CFA)).

5. Proposition de création d'un logo UFR par Mme Martine Clerget et M. Pierre ANDREOLETTI. Il est proposé d'organiser un concours assorti d'un prix financé par l'UFR. Cette proposition doit être soumise au Conseil d'UFR.

Les étapes pour la mise en place du concours seraient :

- établir un cahier des charges (avec l'aide du service Com de l'UB)
- diffusion du concours ouvert à tous (personnels et étudiants UFR SVTE)
- présélection de quelques logos par la commission de la communication
- vote du logo parmi ceux présélectionnés par les membres du conseil de l'UFR
- l'auteur du logo retenu serait lauréat du prix (tablette)

6. Réalisation de plaques « biographie » sur les scientifiques qui ont donné leurs noms aux amphithéâtres (Courtois, Ampère, Thénard....) sur proposition de Mme Martine Clerget. Proposition acceptée.

7. JPO du 6 février 2019. Validation de la disposition des stands (idem à la version 2018), validation du programme de la JPO, idem à la version 2018 avec cependant suppression des entretiens individuels, et rajout d'un point d'information sur parcours Sup et le dispositif AGIL (à 10h30 et 14h00 sollicitation prévue de M. Laurent PICHON).

Le Directeur d'UFR confirme que nous ne pourrons plus guère compter sur la taxe d'apprentissage, ce qui est très inquiétant pour le futur. Nous ne pourrons plus solliciter les entreprises en direct pour un versement de taxe.

En ce qui concerne le logo, certes il y a la charte de l'UB mais toutes les composantes ont un logo qui leur est propre.

M. POINSSOT suggère d'utiliser l'image de l'œuvre « Anti-Robot » qui est caractéristique du bâtiment Gabriel.

Le Directeur pense que ce sera difficile car il faudra l'accord de l'auteur ; puis il soumet au vote le lancement d'un concours interne à l'UFR pour la conception d'un logo de l'UFR SVTE, doté d'un prix attribué au (à la) lauréat(e) : 1 tablette

✓ Unanimité (24 pour)

➤ **Approbation de conventions :**

- Convention de prestation forfaitaire de services (Syndicat Mixte des milieux Aquatiques du Haut-Doubs)

Le Directeur d'UFR explique qu'il s'agit d'une convention récurrente.

✓ Unanimité (24 pour)

- Convention de coopération relative aux formations entre l'UFR SVTE et Agrosup Dijon pour l'année universitaire 2018/2019 (convention GEIPI).

Le Directeur d'UFR fait lecture des points figurant à cette convention et des thèmes sur lesquels les débats ont porté. Deux ajouts ont été sollicités : qu'il soit bien spécifié que les frais de fonctionnement sont, non pas à la charge de l'UFR comme indiqué, mais relèvent d'une dotation spécifique de l'uB pour le surcoût de fonctionnement (financement des consommables) et l'ajout d'heures réalisées par certains enseignants-chercheurs d'Agrosup.

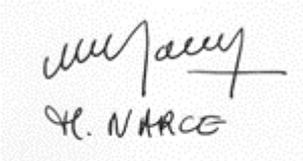
✓ Unanimité (24 pour)

➤ **Questions diverses**

- Accroissement des effectifs accueillis dans le parcours GEIPI à la rentrée 2019, sur demande du ministère de l'agriculture : pas d'opposition de l'UFR SVTE, sous réserve que ces étudiants soient comptabilisés hors capacité d'accueil en L1, que certains enseignements puissent être organisés dans les locaux d'Agrosup Dijon en cas d'impossibilité de les accueillir dans nos locaux et que la dotation correspondante en fonctionnement et en heures soit ajustée en conséquence.
- Prochain conseil le 8 janvier au matin avec, notamment, l'élection du prochain Directeur d'UFR.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 45.

Le Directeur d'UFR



Handwritten signature of Michel Narce in black ink, with the name 'M. NARCE' written in capital letters below it.

Michel NARCE